



PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF Centre Communal d'Action Sociale Exercice 2018

Le budget du centre communal d'action sociale (CCAS) de la commune de Grandchamp-des-Fontaines se compose d'une unique section budgétaire : « section de fonctionnement ».

Le compte administratif en parfaite concordance avec le compte de gestion dressé par le comptable public se vérifie notamment par comparaison du total des mandats de dépenses et du total des titres de recettes figurant respectivement dans chacun des documents.

Pour rappel, le résultat de clôture de l'exercice 2017 était excédentaire de 43 230.03 €.

Le compte administratif 2018 du CCAS présente un résultat excédentaire de 11 398.15 €.

En dépenses, les principaux éléments à retenir sont que le budget n'est grevé d'aucun emprunt ou dette et qu'il a été réalisé à hauteur de 24.98 % de la prévision budgétaire, pour un montant total de 15 487.86 €. Cela représente un montant par habitant de 2.69 €.

- ✓ Les charges à caractère général réalisées pour un total de 10 095.76 € concernent :
 - ⇒ l'adhésion et les abonnements à l'Union Nationale des CCAS et au barème des liaisons sociales pour un montant de 416.08 €.
 - ⇒ l'acquisition de matériel dont deux lave-linge, une literie, un micro-ondes et divers petit matériel pour équiper les logements d'urgence pour un total de 1 536.73 €.
 - ⇒ le portage des repas représente un montant de dépenses de l'ordre de 7 638.95 €
 - ⇒ la gestion du logement social, en gestion locative par le 102 Gambetta, a représenté une dépense à hauteur de 504 €.

- ✓ Les charges de personnel ne concernent que les cotisations URSSAF des membres bénévoles du conseil d'administration pour un montant de 198 € qui représentent 1.28 % des dépenses réelles de fonctionnement.
- ✓ Des dépenses exceptionnelles pour annuler des recettes perçues sur l'exercice antérieur ont dû être passées pour un montant de 996.05 € pour rembourser les acomptes du séjour seniors en vacances de 2017.
- ✓ Les autres charges de gestion courante pour un total de 4 198.05 € concernent :
 - ⇒ Des aides alimentaires prises en charge à hauteur de 1 617.86 €
 - ⇒ Des aides facultatives étudiées et acceptées ont fait l'objet d'une attribution, pour un montant de 747.35 €. (pour notamment des charges d'électricité, eau et voyage scolaire)
 - ⇒ Des subventions accordées à des organismes sociaux pour 1 832.84 €.

Les recettes pour l'exercice 2018 d'un montant de 26 886.01 €, ont dépassé la prévision budgétaire de 43.36 %, elles représentent un montant par habitant de 4.66 € et se décomposent comme suit :

- ✓ Le produit des concessions cimetières, pour un tiers du montant acquitté par les familles pour 1 170.97 €
- ✓ Le portage de repas acquitté par les bénéficiaires pour 7 638.95 € équivalent au montant de la dépense
- ✓ Les participations des communes pour couvrir le déficit du séjour des seniors en vacances de 2017 à hauteur de 2 228.28 €.
- ✓ La participation de la communauté de communes au transport du séjour des seniors en vacances pour 3 722 €.
- ✓ Les loyers des logements et la participation de la CAF avec l'ALT (allocation pour logement temporaire) pour un montant de 11 685.25 €
- ✓ Les libéralités reçues à l'occasion notamment des quêtes mariage et de dons pour 440.56 €

Le résultat excédentaire de l'exercice 2018 de 11 398.15 € vient s'ajouter au résultat antérieur excédentaire de 43 230.03 € et forme le résultat de clôture 2018 qui atteint 54 628.18 €.